

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2016

Après avoir constaté que le quorum est atteint, avec la présence de 12 Conseillers, Monsieur Le Maire les remercie de leur présence et déclare la séance ouverte.

Sont absents :

Madame MANHES Nathalie
Monsieur AMARGER Marc
Monsieur ROUVET Stéphane

Monsieur Le Maire désigne Monsieur DARROT Régis comme secrétaire de séance, puis donne lecture du registre des délibérations du Conseil Municipal précédent.

Les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité le compte-rendu du conseil du 29 Mars 2016.

1-POINT TRAVAUX ÉCOLE – AVENANT N°1 AU LOT N° 2 :

Monsieur Le Maire explique aux Conseillers Municipaux que le chantier a pris un peu de retard au départ. Ce retard est consécutif à une analyse géotechnique qui nous a imposé des travaux supplémentaires. La solution retenue parmi d'autres possibilités a été de creuser 50cm de plus de fondation et 50cm de plus sous plancher, ce qui était le meilleur compromis économique.

Il en résulte néanmoins des travaux pour un avenant de 22 500 € HT, soit 27 000 € TTC, somme qui dépasse les 5% du marché du lot n°2 et nécessite donc l'accord du Conseil Municipal.

A l'unanimité, les conseillers municipaux approuvent la signature de cet avenant.

Monsieur Le Maire informe, toujours au sujet de l'école, qu'une réunion est prévue le lendemain, mercredi 27 avril, avec toutes les entreprises concernées, ainsi que l'architecte, maître d'œuvre et la commission communale pour arrêter un nouveau planning suite au retard initial.

2- EMPRUNT :

Monsieur Le Maire informe les Conseillers Municipaux que, comme prévu au dernier Conseil, plusieurs organismes bancaires ont été sollicités pour un prêt de 200 000 € remboursable à partir de janvier 2017.

Après plusieurs contacts avec chacun d'eux, il ressort que le Crédit Agricole est le mieux placé devant la Caisse d'Épargne.

Le taux proposé est de 1,85% sur 20 ans, soit des échéances fixes semestrielles de 6 004,74 €, et une mise à disposition en Juillet 2016.

A l'unanimité, les Conseillers donnent leur accord pour l'obtention de ce prêt.

3- ASSISTANCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT :

Monsieur Le Maire rappelle que le Service d'Assistance Technique des Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE) est payant à 70%. En 2015, notre participation était de 0,96 € par habitant et cette année de 0,99 € par habitant, donc de 723 hab x 0,99 = 715,77 € pour la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord pour signer la convention.

4- RÈGLEMENT DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :

Monsieur Le Maire revient sur le contrôle réalisé par la police de l'eau le 24 Mars dernier, et mentionné dans notre dernier compte-rendu.

Au vu des résultats favorables, il ressort néanmoins 3 mesures à mettre en œuvre pour l'année 2016 :

- a) Rédiger le règlement du service
- b) Déterminer la charge entrante à la station
- c) Recruter un bureau d'études pour réhabiliter le filtre à sable de finition.

Monsieur Le Maire propose un règlement qui est le résultat corrigé du modèle fourni par la Direction Départementale des Territoires, afin de le mettre conforme à notre façon de procéder, c'est-à-dire à notre gestion communale et notre tarification. Il sera publié sur le site de notre commune après passage au contrôle de légalité.

De plus, Monsieur Le Maire indique avoir travaillé très récemment sur une convention de tranquillité pour la vidange du décanteur digesteur que nous passerons en tant que producteur de boues.

Les détails et les tarifs seront précisés lors du prochain Conseil.

A l'unanimité, le Conseil donne son accord pour l'ensemble de ces mesures.

Monsieur Le Maire évoque ensuite les habitants dépendants du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) en redonnant la liste de ces personnes et les informant qu'une nouvelle vérification de leur installation sera faite dans le courant 2016.

Il rappelle aussi qu'il est possible d'obtenir des subventions dans certaines conditions déjà connues de ces habitants.

5- QUESTIONS DIVERSES :

1°) Appartement communal :

Monsieur Le Maire confirme la libération de l'appartement communal au dessus de l'école le 10 Juin 2016, comme mis en ligne sur le site et affiché en Mairie.

Une demande a été faite par un couple qui rénove actuellement une habitation sur la commune et qui serait prêt à emménager dès la libération du logement.

L'ensemble du Conseil donne son accord.

2°) Allier-Comté-Communauté :

Monsieur Le Maire informe les Conseillers qu'ils devront voter avant le 15 Juin pour la validation du projet de découpage de la future carte de l'intercommunalité présentée dans la presse le 18 Avril dernier.

Il n'y a pas de changement par rapport au projet sauf la commune de MONTGRELEIX dans le Cantal qui rejoint la Communauté de Communes de SANCY-ARTENSE.

3°) Parcelle ZE 307 mise en vente :

Après parution de cette mise en vente sur notre site et sur le site internet « Le Bon Coin », 2 appels sans suite ont été reçus ainsi qu'une agence immobilière de BILLOM qui s'est dite intéressée par la recherche d'un acquéreur.

En parallèle, Monsieur Le Maire a demandé au Service des Domaines de procéder à l'évaluation de ce terrain.

4°) 14 Juillet :

Monsieur Le Maire sollicite le Président du Comité des Associations pour organiser les festivités du 14 Juillet.

5°) SIVOM :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le SIVOM va entreprendre une liaison des réservoirs de SAINT-BABEL et la Croix des Gardes afin de sécuriser les lignes centre et sud.

6°) Interventions des pompiers :

Monsieur Le Maire fait part aux Conseillers d'un courrier du SDIS 63 informant de nouvelles mesures, particulièrement la facturation de certaines interventions sans caractère d'urgence comme la destruction des nids d'hyménoptères, les ascenseurs bloqués, l'ouverture de portes, etc...

Néanmoins le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) continuera de participer aux dispositifs prévisionnels de secours pour un maximum de 2 manifestations annuelles par commune à titre gratuit :

- Sécurité du feu d'artifice
 - Sécurité des animations (fêtes patronales par exemple)
- Les dossiers devront parvenir au SDIS au moins 1 mois à l'avance.

7°) DETR et FIC :

Monsieur Le Maire informe avoir reçu l'attribution de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la réhabilitation des anciens locaux scolaires soit : 79 364 € pour un montant de 264 546 € HT de travaux et du FIC (Fonds d'Intervention Communale) pour 32 426 € pour l'accessibilité.

Prochain Conseil : 31 mai 2016